

Compte rendu
**Conseil de la Communauté
de Communes du Pays de Phalsbourg**

**Lundi 24 septembre 2007
à 19 h 00'
Salle des fêtes de Lixheim**

Présents :

Président : M. GROSSE Jean.

Vice-Présidents : MM. BARTHELEMY Eric, MERTZ Freddy, SCHWALLER Jean-Charles, THOMAS René.

Autres membres :

MM. MUTZ Jean-Michel, SPRENG Victor, commune d'Arzviller.
M. MERTZ Richard, commune de Berling.
M. ALLARD Antoine, commune de Brouviller.
MM. FREYERMUTH Jean-Marie, SCHWARTZ Stéphane, commune de Dabo.
M. KNOPF Paul, commune de Danne et Quatre Vents.
M. SOUDIER Aloyse, commune de Garrebourg.
M. FIRDION Yvon, commune de Guntzviller.
M. RAMM Armand, commune de Haselbourg.
M. KUCHLY Denis, commune de Hérange.
MM. BELLOT Jean-Michel, MAZERAND Hubert, commune de Lixheim.
M. PERRY Bernard, commune de Lutzelbourg.
MM. BERGER Roger, HEITZMANN Dominique, commune de Mittelbronn.
M. FIXARIS Gilbert, commune de Saint Louis.
M. DEMOULIN Sylvain, commune de Vesheim.
M. BREIDENSTEIN René, commune de Vilsberg.
M. SCHEID Gérard, commune de Waltembourg.
M. ROTH Charles, commune de Zilling.

Membres titulaires absents excusés :

M. DALIGUET Eric, commune de Bourscheid.
MM. ANSTETT Claude, BENTZ Lucien, LAMBOUR Olivier, commune de Dabo.
M. SCHEFFLER Jean-Jacques, commune de Danne et Quatre Vents.
MM. HEITZMANN René, KAISER Jean-Jacques, commune de Henridorff.
M. BRENOT Roger, commune de Hultehouse.
M. CORRIGER Marc, commune de Lutzelbourg.
M. HEMMERTER Norbert, commune de Metting.
M. SIFFERMANN Eric, commune de Wintersbourg.

Membres suppléants présents ayant pris part au vote représentant un délégué titulaire :

M. IDOUX Régis, représentant M. DALIGUET Eric, commune de Bourscheid.
M. JACOB Jean-Luc, représentant M. SCHEFFLER Jean-Jacques, commune de Danne et Quatre Vents.
M. PERRY Grégoire, représentant M. CORRIGER Marc, commune de Lutzelbourg.
M. STROH Christian, représentant M. HEMMERTER Norbert, commune de Metting.
M. GERBER Jean-Claude, représentant M. SIFFERMANN Eric, commune de Wintersbourg.

Membres suppléants présents n'ayant pas pris part au vote :

M. BARBARAS Francis, commune de Dannelbourg.
M. WURTH Pierre, commune de Guntzwiller.
M. LANTER Joseph, commune de Hérange.
M. PFEIFFER Gérard, commune de Saint Jean Kourtzerode.
M. PASSALACQUA Guy, commune de Waltembourg.
M. SAGSTETTER Eugène, commune de Zilling.

Autres personnes présentes :

Des membres du conseil municipal de Lixheim.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de votants : 31

Date de convocation : 13 septembre 2007.

Date de transmission en Sous-préfecture : 2 octobre 2007.

Date d'affichage : 2 octobre 2007.

Après avoir salué l'assemblée, le Président cède la parole à M. Jean-Michel BELLOT, Maire de la localité d'accueil, il ne refait pas l'historique de sa commune mais raconte son week-end à Paris sur invitation de l'Amicale des Pompiers et invite les délégués à venir découvrir les illuminations de Noël de Lixheim et participer au Téléthon.

Il excuse l'absence de Mme Bourst, receveur communautaire, et les délégués communautaires indisponibles.

Ajout de points à l'ordre du jour

Avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour, le Président informe les délégués qu'il y a lieu de compléter certains points à l'ordre du jour de ce conseil.

Point 2.1. renouvellement du contrat de M. Rouschmeyer

Point 6.1. admission en non-valeur

Point 6.2. déchèteries

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu de séance du Conseil du 20 août 2007

Conformément au règlement intérieur, le Conseil de Communauté a à approuver le dernier compte rendu.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

2. Personnel

2.1. Renouvellement du contrat de M. André ROUSCHMEYER

Monsieur le Président fait part aux délégués des nouvelles mesures concernant les contrats aidés, au vu de la réponse de l'ALE Sarrebourg qui reste très floue et du manque de certitude quant à la possibilité de renouvellement du contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

Monsieur le Président propose :

Solution 1 : en cas d'accord de l'ANPE

Renouvellement du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi de M. André ROUSCHMEYER à compter du 1^{er} octobre 2007 pour une durée hebdomadaire de 35 heures et pour une durée de 6 mois (délai maximum pour continuer à profiter des aides).

Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, titulaire, pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1^{er} avril 2008, autorisation au Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires et de modifier la grille d'emploi en conséquence.

Solution 2 : en cas de refus de l'ANPE

Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, titulaire, pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1^{er} octobre 2007, autorisation au Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires et de modifier la grille d'emploi en conséquence.

S'ouvre alors le débat, sur le fonctionnement de la banque de matériel, les besoins, l'efficacité et le dévouement de M. Rouschmeyer est reconnu par tous.

Par ailleurs M. Demoulin, Maire de Vesheim souhaite connaître les conditions à remplir afin d'obtenir la gratuité de la location de matériel. Le Président lui indique qu'il faut en faire la demande et que celle-ci est soumise au Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg qui décide de la suite à réserver.

Monsieur Grosse, précise que M. Rouschmeyer gère également d'autres actions de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg, entre autres, l'opération "composteurs" qui a remporté un vif succès. Il est à noter, en outre, que l'aide des Sociétés d'arboriculture a été un atout majeur dans la réussite de cette action. Il ajoute qu'il est toujours possible de commander des composteurs, la date limite étant le 15 octobre.

Par rapport au changement de prestataire ordures ménagères dès le 1^{er} janvier 2008, il précise qu'il souhaiterait qu'à compter de cette date, M. Rouschmeyer puisse également gérer les distributions de bacs d'ordures ménagères, notre contrat avec la Société Véolia arrivant à son terme. Pour le stockage des bacs, le Président souhaite l'aide des communes pour le stockage et la distribution en cas de changement d'utilisateur ou de capacité.

Monsieur Bellot émet des doutes sur le fait qu'un seul poste soit suffisant, vu l'ampleur des missions confiées.

Monsieur Allard demande si l'année de stage précédent la titularisation définitive est obligatoire. Madame Blettner confirme que l'année de stage précédent la titularisation définitive est obligatoire.

Monsieur Demoulin souhaite connaître le coût annuel de ce poste et si une partie des coûts seront répercutés sur le budget des ordures ménagères. Monsieur Grosse indique que tous les frais liés aux OM sont systématiquement imputés au budget annexe des OM. Ainsi Mme Mairesse est aujourd'hui totalement en charge de ce budget annexe.

Après présentation, après débat,

Pour	30
Contre	0
Abstention	1

2.2. Poste médiathèque – communication

Le Président explique que Madame Gubelmann a refusé de lâcher la proie pour l'ombre et que le bureau lors de sa réunion du 6 septembre a accepté dans sa majorité la titularisation, avec un complément de salaire sous forme d'indemnité.

Il cède la parole à Monsieur Muntz, maire de Arzwiller afin de lever tous doutes entre l'APA, le SIVOM et la médiathèque.

Monsieur Berger indique que dans la fonction publique on se doit de suivre des grilles d'emploi, que les prétentions salariales n'ont pas cours comme dans le privé, qu'à 6 mois de l'échéance électorale, il estime cette création de poste, trop coûteuse, et finalement la nouvelle équipe risque de remettre en question la compétence "médiathèque".

M. Grosse estime que justement il y a urgence, attendre les élections retarderait ou entraverait la pertinence de cette compétence. Cette décision n'empêchera pas à terme la réintroduction de Phalsbourg et de sa médiathèque si cette dernière sollicitait sa réintégration dans notre communauté. Il ajoute que ce poste ne comporte pas uniquement la médiathèque mais également toutes les actions de communication interne mais aussi l'aide éventuelle aux communes qui en feraient la demande.

M. Mertz Freddy estime qu'il faut se donner les moyens, la diffusion de la culture dans nos campagnes n'empêchera pas le rattachement ultérieur de Phalsbourg.

M. Schwaller indique qu'il ne s'agit pas de "charger la barque" avant les élections, mais que ce conseil reste élu jusqu'à fin mars et que l'Arbre des Possibles reste d'actualité.

M. Heitzmann Dominique dit que l'Arbre des Possibles a été fait en prenant compte la population de Phalsbourg. Monsieur Grosse rappelle que Phalsbourg a su user de sa minorité de blocage tant qu'elle était membre de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg pour nous empêcher de faire et qu'à présent on se doit, malgré les échéances proches, d'avancer dans les compétences de notre structure.

2.2.1. Suppression du poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques créé le 20 août 2007

Le Conseil de Communauté rapporte la décision du 20 août 2007 créant le poste d'assistant de conservation du patrimoine.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

2.2.2. *Création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe*

Proposition est faite aux délégués communautaires de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe, titulaire, pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1^{er} octobre 2007, d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et de modifier la grille d'emploi en conséquence.

Après présentation, après débat,

Pour	27
Contre	4
Abstention	0

M. Demoulin, maire de Vesheim justifie son vote contre, qu'il suit ainsi la décision de son conseil municipal et précise qu'il regrette que cette compétence ne s'exerce que sur une partie du territoire. Cette dernière affirmation est rejetée par le Président.

2.3. *Modification de la grille d'emploi*

Par conséquent, proposition est faite aux délégués communautaires de modifier la grille d'emploi selon les termes ci-dessous :

Filière	Cadre d'emploi	Grade, Statut	Nbre	Obs.
Administrative	A	Attaché, titulaire	1	35 h./sem.
Administrative	C	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe, titulaire	2	35 h./sem.
Administrative	C	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe, titulaire	1	35 h./sem.
Administrative	C	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe, titulaire	2	30 h./sem.
Administrative	C	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe, titulaire	1	28 h./sem.
Technique	C	Adjoint technique 2 ^{ème} classe, titulaire	1	35 h./sem.
Technique	C	Agent de Services Techniques, contractuel, (CAE)	1	35 h./sem.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

3. *Voie cyclable n°2*

Le Président cède la parole à M. Jean-Charles SCHWALLER, Vice-Président en charge de ce dossier, afin que celui-ci présente le rapport de la Commission d'Appel d'Offre.

M. Jean-Charles SCHWALLER rappelle les éléments du marché public de cette voie cyclable : un appel d'offre a été lancé le 9 août 2007, décomposé en 3 lots :

- Lot 1 : travaux de voirie (corps de chaussée, enrobé, ...), tranche ferme + conditionnelle, estimé par le maître d'œuvre à : 493 231,30 € HT
- Lot 2 : ouvrage d'art (réalisation d'un pont cadre sur le Kubach), tranche ferme, estimé par le maître d'œuvre à : 31 005,00 € HT
- Lot 3 : éléments de sécurité (signalisation verticale et horizontale, clôture, garde corps, ...), tranche ferme + conditionnelle, estimé par le maître d'œuvre à : 100 304,00 € HT

La Commission d'appel d'offre réunie les 17 et 24 septembre, propose aux délégués communautaires de retenir les offres des entreprises suivantes :

Lot 1 : Travaux de voirie : Entreprise RAUSCHER, tranche ferme, pour un montant HT de :	339 284,95 €
Tranche conditionnelle, pour un montant HT de :	5 842,50 €
Lot 2 : Ouvrage d'art : Entreprise SOMARO pour un montant HT de :	30 911,00 €
Lot 3 : Eléments de sécurité : Entreprise SOMARO, tranche ferme, pour un montant HT de :	83 484,40 €
Tranche conditionnelle, pour un montant HT de :	11 924,40 €

Cette proposition fait l'objet d'un vote de principe du Conseil de Communauté.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Schwaller rappelle le tracé et indique que la tranche conditionnelle sera faite.

Le suivi technique de cette nouvelle voie cyclable sera également effectué par Monsieur Breidenstein René dans les conditions de la voie 1 (prise en compte des frais).

Mrs Schwaller et Grosse, donnent quelques explications quant au déroulement des commissions d'appel d'offres, entre autre sur la présence de la Direction Régionale de Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes.

M. Freddy Mertz émet le souhait d'inverser le sens des travaux en commençant le chantier par Lixheim au vu de ceux prévus dans la forêt de Hangviller.

M. Schwaller remercie le conseil municipal de Pfalzweyer d'avoir délibéré favorablement pour le passage de la voie cyclable sur son ban communal.

M. Jean-Charles SCHWALLER termine sa présentation en informant qu'il était également obligatoire de retenir une société ayant pour mission la coordination de SPS (Sécurité et Prévention de la Santé).

Au vu des deux offres remises, la société SECOMA de Hartzviller a été retenue, pour un montant de 1.142,00 € HT.

Cette proposition fait l'objet d'un vote de principe du Conseil de Communauté.

Adopté à l'unanimité.

4. ZAC

4.1. ZAC grand gabarit

M. Jean GROSSE, Président, rappelle aux délégués communautaires qu'un marché public de prestation de service a été lancé en partenariat avec la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg, concernant la réalisation de la ZAC grand gabarit.

Après analyse des offres, l'offre du groupement, dont OTE est mandataire, ressort comme mieux disante pour un montant 70 330,00 € H.T.

Le Président rappelle à l'assemblée que cette étude fait l'objet d'une convention de mandat avec la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg qui prévoit le partage du coût de cette étude sur la base des potentiels fiscaux respectifs des deux structures, soit 22,26 % à la charge de Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg, subvention attendue de 3 399,00 € sur le montant à charge, la part résiduelle sera de 15 324,93 € pour notre structure.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

4.2. Indemnités – expropriation aménagement RN4

Dans le cadre de l'expropriation de l'Etat pour la mise aux normes de la RN4 Réding - Phalsbourg, le Ministère de l'Equipement et du Transport de Metz a réquisitionné une partie d'un certain nombre de parcelles appartenant à la Communauté de Communes à savoir :

Parcelle d'origine				Emprise	Nouvelle Parcelle		
Section	N°	Lieu-dit	Surface		Section	N°	Surface
4	53	Grossfeld	370.04	12.08	4	122	357.96
4	54	Grossfeld	260.50	63.16	4	120	197.34
4	61	Kohlplatz	97.70	14.58	4	124	83.12
4	62	Kohlplatz	20.81	2.89	4	126	17.92
4	63	Kohlplatz	10.81	1.47	4	128	9.34
4	64	Kohlplatz	13.42	1.80	4	130	11.62
4	65	Kohlplatz	54.96	6.96	4	132	48.00
4	66	Kohlplatz	399.52	49.76	4	136	349.76
4	67	Kohlplatz	8.24	2.17	4	138	6.07
4	68	Kohlplatz	72.51	6.87	4	140	65.64
4	69	Kohlplatz	16.81	1.82	4	142	14.99
4	70	Kohlplatz	37.69	4.02	4	144	33.67
4	71	Kohlplatz	51.48	1.96	4	146	49.52
4	73	Kohlplatz	89.56	47.41	4	150	42.15
4	80	Kohlplatz	104.31	25.05	4	160	79.26
5	8	Bulbusch	104.67	11.83	5	153	92.84
5	9	Bulbusch	14.44	1.44	5	151	13.00
5	10	Bulbusch	130.45	22.59	5	149	107.86
6	66	Weierfeld	6.09	6.09			0.00
6	74	Bulbusch	125.15	20.38	6	97	104.77
6	75	Bulbusch	127.11	22.61	6	99	104.50
6	76	Bulbusch	419.78	102.79	6	101	316.99

Le service du domaine est chargé des acquisitions foncières dans le cadre de la réglementation prévue par les décrets n°77-392 et 393 du 28/03/1977 (code de l'expropriation). C'est pourquoi, ils nous proposent les indemnités suivantes :

- 1- **Indemnité principale** : elle est constituée par la valeur vénale du terrain à acquérir. Suivant les données récentes du marché immobilier local, la valeur vénale de ces terrains ressort à 30 €/l'are (valeur entendue pour des terrains agricoles occupées, le locataire devant être indemnisé par ailleurs).
- 2- A ce chiffre s'ajoute l'**indemnité de réemploi** au taux de 5 % de l'indemnité principale.
- 3- **Indemnité totale** :

Indemnité principale	4 ha 29 a 73 ca x 30 €/are	12 891,90 €
Indemnité de réemploi	5 %	644,60 €
Total		13 536,50 €
Arrondi à		13 540,00 €

Les membres du bureau réunis le 6 septembre estime cette proposition insuffisante, les terrains ont été acquis au prix de 45,73 €/are.

Des négociations ont été entreprises avec les services des domaines. Monsieur le Président a rencontré les services des domaines à Metz le 17 septembre.

M. Schneider, inspecteur des domaines c'est fait assisté par une conseillère du juge qui demande l'historique de cet achat, s'agissant de terres achetées dans le but de devenir constructible, on peut estimer qu'elles ont été surpayé, et redeviennent aujourd'hui des terres agricoles au prix des terres agricoles.

Monsieur Gerber demande si des indemnités sont prévues pour les locataires, Monsieur Grosse précise que les locataires doivent d'abord signer les avenants aux baux afin que la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg puissent envoyer les attestations permettant le versement des indemnités.

Monsieur Berger, également concerné par cette expropriation indique que l'association foncière de Mittelbronn a refusé cette offre.

Le prix de l'indemnité est fixée à 30,00 €/l'are, de ce fait le Président demande à l'assemblée de l'habiliter à signer l'acte de cession à l'Etat des parcelles désignées plus haut ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Après présentation, après débat,

Pour	26
Contre	4
Abstention	1

5. Renouvellement du photocopieur

Conformément au débat d'orientation budgétaire et suite aux différentes consultations, selon les critères du mieux disant, proposition est faite aux délégués communautaires d'habiliter le Président à signer avec la Société Kirchner qui propose un coût d'acquisition de 6 690,00 € H.T. et un contrat de maintenance à 68,00 € H.T. les 1.000 copies pour le polychrome et 6,80 € H.T. le 1000 pour le monochrome.

Par conséquent, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de l'habiliter à signer tous les documents nécessaires au renouvellement du copieur et à son contrat de maintenance avec la société retenue.

Par ailleurs, l'ancien copieur est proposé aux communes intéressées.

Après présentation, après débat,

Adopté à l'unanimité

6. Déchets Ménagers

6.1. Admission en non-valeur

Madame le Trésorier Receveur de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg a communiqué une liste nominative de personnes qui ne peuvent et ne pourront être recouvrées au titre des exercices 2000 à 2006 de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

2000 : 157,78 €

2001 : 303,55 €

2002 : 975,76 €

2003 : 1 611,34 €

2004 : 1 219,21 €

2005 : 68,00 €

2006 : 119,00 €

Soit un total de 4 454,64 €.

Une liste des redevables concernés par commune est remise aux élus concernés dans leur commune.

De fait, Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté que cette liste soit admise en non-valeurs.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

6.2. Déchèteries

La filière de collecte des déchets d'équipement électriques et électroniques est aujourd'hui formalisée. Il apparaît que le schéma le plus cohérent sur notre territoire est de doter chaque déchèterie d'un point de collecte des D3E. Il nous faut également réfléchir à la possibilité d'installer une benne à vêtements. Sur ce point le Président n'est pas favorable tant que le LIONS Club de Phalsbourg effectue annuellement ce travail.

S'en suit un débat sur l'autorisation d'exploitation de la décharge qui arrive à son terme en 2014, échéance très proche, et aussi les nuisances olfactives de cette décharge.

Monsieur Allard demande si les entreprises seront autorisées à aller en déchèteries, sont évoqués les risques de dépôt sauvage aux abords. Monsieur Grosse, indique que les entreprises ne seront toujours pas acceptées en déchèterie tant qu'elles ne veulent pas contribuer au budget de fonctionnement. Par ailleurs, il remercie les gardiennes pour leur efficacité et leur sympathie. Il indique également que la réglementation concernant les marches arrière n'est qu'une préconisation et que tant qu'il n'y a pas d'obligation, ne seront faits que les aménagements faciles à mettre en place et peu onéreux.

Les échéances de contrat sont elles aussi évoquées, la Société SITA a demandé de modifier certains jours de collecte (un tableau récapitulatif a été remis aux délégués). Aucune objection n'est formulée, les nouvelles tournées sont acceptées à l'unanimité. Les propositions de baisse tarifaire pour la mise en place de la collecte unilatérale, semblent inintéressantes par rapport aux contraintes que cela représente pour les habitants. Il est décidé de ne pas entrer dans ce type de réforme.

6.2.1. Collecte des DEEE

Conformément au principe "pollueur-payeur" le décret du 20 juillet 2005 impose désormais aux producteurs de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) la prise en charge de leur collecte et de leur traitement par valorisation ou élimination, et ce depuis le 15 novembre 2006.

Pour répondre à cette obligation, les producteurs de DEEE ont créé 4 éco-organismes agréés par l'Etat, à savoir, ECO-SYSTEME, ERP et ECOLOGIC pour les DEEE (électroménagers, informatique et vidéo) et RECYLUM pour les luminaires.

Ces 4 éco-organismes se sont regroupés au sein d'un organisme coordinateur, l'OCAD3E chargé d'établir et de signer les conventions avec les collectivités.

Le fonctionnement proposé est le suivant : les éco-organismes prélèvent une éco-contribution sur chaque appareil mis sur le marché, destinée à en financer la collecte et le traitement. Dès lors qu'une collectivité assure la collecte de ces produits sur ses propres déchèteries, OCAD3E s'engage, à travers la convention, à lui verser une subvention annuelle comprenant une part fixe et une part calculée sur la base du tonnage collecté et de la communication spécifique réalisée. Par ailleurs, OCAD3E prend en charge, directement, les coûts de traitement et de valorisation afférents.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- *d'approuver la mise en place du dispositif de collecte des DEEE au sein du réseau de déchèteries ;*
- *d'autoriser le Président de la Communauté de Communes de l'agglomération de SARREBOURG à réaliser les démarches nécessaires à la mise en place de la collecte des DEEE sur l'ensemble du réseau ;*
- *de charger le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération de SARREBOURG à signer un avenant avec VEOLIA Propreté, dont l'objet est la mise en place des DEEE ;*
- *de réaliser les investissements nécessaires afin d'aménager un point de collecte des DEEE sur la déchèterie intercommunale ;*
- *de charger le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération de SARREBOURG de signer, pour le compte de l'ensemble des EPCI de l'Arrondissement les conventions à intervenir avec OCAD3E.*

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

6.2.2. Fourniture et pose de panneaux d'information dans les déchèteries du réseau

Au cours de l'année 2006, 96 000 visiteurs ont accédé aux déchèteries du réseau de l'arrondissement de Sarrebourg. Les consignes de tri des déchets et les messages de prévention concernant leur production doivent être rappelés régulièrement au plus grand nombre. Il s'avère pertinent de profiter de la fréquentation de notre réseau pour améliorer l'information des usagers.

L'implantation d'un panneau d'information dans chacune des déchèteries du réseau servirait de support pour réaliser des campagnes de communication thématiques et temporaires sur la problématique des déchets.

Dans un même temps, l'exploitant des déchèteries, VEOLIA propreté, a fait part de son souhait d'acquérir un panneau d'information présentant de façon synthétique les consignes du règlement intérieur. Cet outil permettrait au gardien d'illustrer les consignes qu'il rappelle aux usagers.

Les services communautaires de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg, ont élaboré un projet de convention de mandat à passer avec les EPCI de l'Arrondissement, relative à l'acquisition et la pose de panneaux d'information. Le maître d'ouvrage délégué en serait la Communauté de Communes de l'Agglomération de SARREBOURG.

Le Conseil Général, ECO-EMBALLAGES et l'ADEME sont susceptibles d'accompagner financièrement cette acquisition.

Cette acquisition représente un montant estimé à 4 000 € T.T.C. par panneau. Il vous est donc proposé de lancer une consultation d'un montant global estimatif de 28.000 € T.T.C. (incluant la future déchèterie de RECHICOURT).

Il est proposé au Conseil communautaire :

- *de décider de passer une convention de mandat relative à l'acquisition de panneaux d'information sur le réseau de déchèteries avec la Communauté de Communes de l'agglomération de SARREBOURG,*
- *d'inscrire au budget les crédits nécessaires,*
- *de charger le Président de faire toutes démarches en ce sens.*

Après présentation, après débat,

Pour	28
Contre	2
Abstention	1

7. Divers

7.1. Assemblée des Maires

Le Président invite les maires à prévoir un covoiturage pour assister à l'AG des maires de Metz.

7.2. Ecole de Musique

Monsieur Mertz Freddy, vice-Président en charge de cette compétence fait part aux élus de sa rencontre avec Mrs Scheffler et Schaeffer, il confirme qu'une école parallèle à celle de Phalsbourg sur notre territoire n'est pas viable et condamnerai l'existante.

Une école digne de ce nom, avec l'infrastructure et l'encadrement qui permettre d'atteindre une offre de qualité passe par une collaboration.

Par ailleurs, il indique qu'il a également rencontré "les petits papiers" à Brouviller mais que la conclusion de l'article paru dans le R.L. du 23 septembre lui semble un peu hâtive et qu'elle a soulevé des craintes à M. Scheffler Sylvain et Mme Grosse Estelle, qui n'ont pas lieu d'être.

Monsieur Jean Grosse, Président reprend la parole en rappelant qu'un poste de comptable est toujours vacant à la Communauté de Communauté du Pays de Phalsbourg, mais qu'il est inutile d'en faire la promotion, car une personne déjà présente dans nos services (Mlle Breidenstein) sera certainement titularisée sur ce poste.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Président remercie chaleureusement l'équipe municipale de Lixheim, clôt la séance à 21 h 30'

Monsieur Bellot, invite les délégués à partager le verre de l'amitié et les remercie d'être venu dans sa Principauté.

Le Président

Jean GROSSE